

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

voies communales et départementales Question écrite n° 69384

Texte de la question

M. Hervé Morin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le problème de l'élagage des arbres situés en bordure des voies publiques. Il lui demande si une collectivité locale peut exécuter cet élagage à ses frais lorsque les propriétaires riverains ou voisins de ces voies publiques ont donné leur accord pour l'élagage des arbres de leurs fonds situés en bordure de ces voies.

Données clés

Auteur : M. Hervé Morin

Circonscription: Eure (3e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 69384

Rubrique: Voirie

Ministère interrogé : intérieur Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6707